

## LETTRE DE CONFORT

Nous, **Société SUEZ RV ENERGIE**, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de EUR 21 190 150,00 €, dont le siège social est sis à Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 622 012 748, représentée par Jean-Michel KALETA agissant en sa qualité de Président, agissant en qualité d'actionnaire de la société EVONEO ;

**Déclarons** que nous détenons 70% du capital de la Société EVONEO, Société par actions simplifiée au capital de EUR 8 500 000,00 €, dont le siège social est sis 47A rue des Maraichers – ZA du Triangle – 31 660 Bessières, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 934 741 547.

**Connaissance prise** du projet de notre filiale consistant en la construction et l'exploitation d'une Installation de Maturation et d'Elaboration (IME) de mâchefers sur la commune de Muret (31) visant à traiter le mâchefer issu de l'UVE de Toulouse-Mirail, afin, d'une part, d'en extraire les métaux, et d'autre part, de le valoriser sous forme de grave utilisable en technique routière ; le site permettra également de trier les métaux extraits de l'IME de Bessières, afin d'en améliorer le recyclage ; pour un montant total estimé à 61 871 000 € incluant :

- Les travaux d'aménagement
- Les frais d'exploitation

**Nous vérifions** que la société EVONEO apportera les diligences habituelles au respect des obligations qui lui incomberont au titre de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, qu'elle sollicite auprès de la Préfecture de Haute-Garonne (« l'Arrêté préfectoral »),

**Nous nous assurons** que la société EVONEO dispose des moyens et ressources financières, techniques et humains nécessaires au respect de ses obligations au titre de l'Arrêté préfectoral.

La présente lettre de confort prend effet à la date de délivrance de l'Arrêté préfectoral d'autorisation sollicité. Elle prend fin lorsque la société EVONEO ne sera plus elle-même tenue à des obligations au titre dudit Arrêté préfectoral d'autorisation.



C'est avec notre approbation que la société EVONEO mettra en œuvre l'arrêté préfectoral d'autorisation sollicité qui est conforme à la politique de notre groupe.

Nous vous confirmons que nous n'envisageons pas de céder totalement ou partiellement notre participation dans cette société.

La présente lettre de confort est soumise au droit français.

A Paris, le 6/12/24

Jean-Michel KALETA  
Président



**SUEZ RV Energie**  
TOUR CB 21  
16, PLACE DE L'IRIS  
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
Tél +33 (0)1 58 81 30 00

SASU au capital de 21 190 150 €  
R.C.S. Nanterre 622 012 748  
Code APE 3821 Z